



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 26 janvier 2024

Extrait du registre des délibérations

**DELIBERATION N°2024-01**

Objet : Adoption du Budget primitif 2024

Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil d'Administration du 19 décembre 2023,

Considérant que le Budget Primitif 2024 est basé sur les axes stratégiques adoptés lors du débat d'orientation budgétaire du 19 décembre 2023,

Considérant que ce débat d'orientation budgétaire projette les équilibres financiers 2024 avec une contribution du Département du Gard et de la Région Occitanie à hauteur de 2,8 M€,

Considérant que l'EPCC Pont du Gard est soumis à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les montants inscrits, dans le budget sont hors taxes (HT),

Considérant que le présent budget est voté sans reprise du résultat d'exploitation cumulé, du solde d'exécution budgétaire cumulé et des restes à réaliser de l'exercice précédent,

Considérant que le budget primitif, tel qu'annexé à la présente délibération, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme globale HT de 12 206 053.00 € répartie :

- o En section d'exploitation pour : 9 507 700.00 € HT,
- o En section d'investissement pour : 2 698 353.00 € HT.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

✓ Adopte le Budget Primitif 2024, tel qu'annexé à la présente délibération et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme globale HT de 12 206 053.00 €, répartie :

- o En section d'exploitation pour 9 507 700.00 € HT,
- o En section d'investissement pour 2 698 353.00 € HT.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Étaient présents :

M. Malavielle, M. Scorson, M. Bouget, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Gibelin, M. Cartailier, M. Sauzet, M. Biou, Mme Rebuffat, M. Paoletti.

Avaient donné une procuration écrite :

M. Vallespi donné pouvoir à Mme Dherbecourt, M. Favaron a donné pouvoir à M. Scorson, Mme Fortunat-Deschamps a donné procuration à M. Malavielle.

Fait à Vers, le 26 janvier 2024

Le Président

M. Patrick Malavielle

PONT DU GARD

La Bégude

400 route du Pont du Gard  
30210 Vers Pont du Gard

Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50

www.pontdugard.fr - N° SIREN 448 279 844  
Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 • [www.pontdugard.fr](http://www.pontdugard.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 26/01/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-030-448279844-20240126-2024\_01-BF